

Il est intéressant, et d'autres orateurs l'ont mentionné, de comparer les installations de recherche offertes aux députés et celles dont peuvent profiter les représentants des États-Unis. L'avis de motion dont nous sommes saisis serait peut-être l'équivalent du *Congressional Fellowship Program* du Congrès, dont le député de Wellington-Sud a parlé. Ce programme a été parrainé par l'*American Political Science Association* et financé par la fondation Ford et par d'autres organisations; il fournit aux sénateurs et aux représentants un concours supplémentaire.

Le programme que j'ai mentionné pourrait bien être étudié par ceux qui aimeraient savoir comment élaborer les modalités de la proposition que nous débattons. Comme on le sait, en plus des services de la direction des recherches de la bibliothèque du Congrès, direction qui fonctionne de la même manière que celle qu'on a récemment créée dans notre bibliothèque parlementaire, les représentants et les sénateurs reçoivent des fonds qui leur permettent d'engager des adjoints administratifs, qui les aident dans la correspondance, les problèmes personnels et autres relatifs aux commettants, la compilation de documents pour les discours, et dans les rapports avec les ministères du gouvernement au nom des commettants aussi bien que dans l'examen des mesures législatives. Comme on l'a déjà dit, les sénateurs et les représentants ont aussi un vaste service de secrétaires et de personnel de bureau. Ils sont mieux pourvus dans ce sens que nous-mêmes.

De ce point de vue-là seulement—et je répète que j'appuie de tout coeur la proposition du député—je me demande si cette motion va assez loin pour fournir aux députés les services dont ils ont besoin actuellement et dont ils auront certainement besoin dans l'avenir.

Selon le douzième rapport du comité spécial de la procédure et de l'organisation, déposé le 7 octobre 1964, la situation idéale serait d'avoir un adjoint pour dix députés et voici quelles seraient les fonctions du chercheur: préparer des données statistiques, étudier les arguments pour et contre toute question soumise, résumer les articles de journaux et fournir des notes pour les discours. Je ne veux pas sous-estimer la valeur de pareils services, mais il me semble que tous les députés, surtout ceux de l'arrière-ban, devraient pouvoir engager une personne qualifiée qui aurait des rapports plus étroits avec le député pour lequel elle travaillerait et qui serait plus partisane, au meilleur sens du terme, et ainsi mieux en mesure d'aider le député ou le groupe de députés.

D'après le système d'aide à la recherche à la bibliothèque du Parlement, les députés n'ont pas le loisir de choisir ceux qui y participeront. Ne serait-il pas mieux de nous consulter sur le choix de ceux qui travailleront pour nous?

J'aurais beaucoup de choses à ajouter, mais j'aimerais que cette motion soit mise aux voix ce soir. Je reprends donc mon siège afin de permettre à d'autres de prendre la parole.

M. J. B. Stewart (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, j'espérais, moi aussi, que cette motion serait mise aux voix, et je suis persuadé qu'elle l'aurait été si le député de Saskatoon (M. Brand) n'avait donné à la Chambre une image plutôt déformée de ses fins. Il serait malheureux de se prononcer sur elle tant que demeure l'impression.

Le député a traité la motion comme visant à procurer des adjoints aux députés. A mon avis, ce n'est pas là l'objectif primordial du député de Wellington-Sud (M. Hales). Il vise sans doute un but plus important et qui, à mon sens, mérite forcément l'approbation de tous les députés.

Certes, nous devrions offrir à des diplômés en sciences politiques, à des journalistes, à des professeurs de droit et à d'autres, l'occasion de venir participer à Ottawa, par procuration si l'on peut dire, au fonctionnement du Parlement. La chose ne serait pas facile à organiser, et je ne pense pas que le *Congressional Fellowship Program*, institué aux États-Unis, nous fournisse un parallèle instructif en tous points, car le régime de gouvernement américain est différent du nôtre.

Il vaudrait la peine que ces stagiaires entendent l'un de nos députés les mieux renseignés, celui de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill), exposer le rôle que la constitution attribue à la Chambre des communes, et de façon plus générale, le rôle que joue le Parlement dans notre régime politique. L'autre soir, certains d'entre nous l'ont entendu parler du sujet avec beaucoup de précision. Plusieurs députés et plusieurs journalistes ont certainement été édifés par ses paroles. Il a dit nettement que notre régime gouvernemental est beaucoup plus compliqué que celui des États-Unis, et qu'il serait difficile d'y faire entrer un programme de stages. Par exemple, je me demande jusqu'à quel point certains députés, vu l'accent qu'ils mettent sur tel ou tel aspect de leur tâche, pourraient être utiles pour des stagiaires. La solution serait peut-être d'affecter les stagiaires